

Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe et Moselle

Séance du Comité du 17/05/2021

Le Comité Syndical régulièrement convoqué le 26 avril 2021, s'est réuni à 18h00, le 17/05/2021 à la Salle Socioculturelle de Lesménils

Il a été procédé à l'appel nominal auquel ont répondu (38) :

S.I.S.CO.D.E.L.B : Messieurs Gérard ANDRE, Christian ARIES, Vincent CANNONE, Jacques FERRARI, Laurent NEUBERT, Jean-Jacques PIERRET, Philippe PISIU ;
Communauté de Communes des Terres Toulousaises : Messieurs Olivier HEYOB, Jean-Luc STAROSSE ;
Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat : Mme Dominique ROBERT, M. François FRASNIER ;
Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson : Mme Waina CZMIL-CROCCO, Messieurs Gérard BOYE, Noël GUERARD ;
Communauté de Communes du Bassin de Pompey : Mmes Odile BEGORRE-MAIRE, Catherine LEPRUN, Jocelyne PANO, M. David BLASIS ;
Communauté de Communes de sel et du Vermois : Mme Isabelle BORDEAUX, M. Bernard LEHEUX ;
Communauté de Communes de Moselle et Madon : Mme Dominique GOEPFER, Messieurs Daniel LAGRANGE, Patrick POTTS, Thierry WEYER ;
Communauté de Communes de Seille et Mauchère - Grand Couronné : M. Yvon VINCENT ;
Communauté de Communes du Pays du Saintois : Messieurs Stéphane COLIN, Sébastien DAVILLER, Jérôme KLEIN ;
Communauté de communes de Vezouze en Piémont : Messieurs Jean-Jacques BLAISE, Michel CAYET, Joël MATHIEU ;
Communauté de Communes de Meurthe, Mortagne, Moselle : M. Maurice HERIAT ;
Communauté de Communes Mad et Moselle : Mme Margareth DUMONT, M. Lionel LARA ;
E.P.C.I. du pays de Colombey et du Sud Toulousain : Messieurs Alain GRIS, Éric MATHIEU ;
Communauté de Communes du Sânon : Messieurs Jacques LAVOIL, René WAGNER ;
S.I.V.U. du Pays de Badonviller : -

Nombre

*de délégués en exercice : 59
de délégués en présentiel : 11
de délégués à distance : 27
de votants : 43*

Absents excusés (21) : Messieurs BIET Thierry, Marc CAVAZZANA, Francis CHNITAH, Didier COLIN, Xavier COLIN, FLAVENOT Christian, Richard GEOFFROY, Jean-Louis GOBERT, Jean-Claude GRASSER, Alain LANGARD, Noël MARQUIS, Jean-Jacques MAXANT, Pascal MILIANI, Dominique MOUGINET, Alexandre OLRYS, Denis PICARD, André SCHMITT, Nicolas SIBBILLE, Jordan SIMON, Yves THIEBAUT, Pierre VARIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir (5) : Noël MARQUIS donne pouvoir à Christian ARIES, Alain LANGARD donne pouvoir à Christian ARIES, Xavier COLIN donne pouvoir à Olivier HEYOB, Denis PICARD donne pouvoir à Olivier HEYOB, Pierre VARIS donne pouvoir à Jean-Luc STAROSSE.

Délibération N°2 : Taxe Communale sur la Consommation d'Electricité (TCCFE)

Le Président expose que la réforme du système de taxation de l'électricité, adoptée à l'article 54 de la loi du 28 décembre 2020 de finances pour 2021, prévoit de généraliser la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) et progressivement, à horizon 2023, de fixer le taux maximum pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires.

A terme, cette réforme ne permettra plus la possibilité pour les communes ou les groupements qui perçoivent la taxe communale à la place de leurs communes membres, au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) mentionnée à l'article L.2224-31 du CGCT, de moduler les tarifs de taxation sur leur territoire.

Jusqu'à la fin 2022, les modalités de paiement direct aux collectivités concernées des montants de taxe collectés par les fournisseurs d'électricité demeurent inchangées. A compter de 2023, les fournisseurs continueront d'assurer cette collecte mais verseront les montants aux services fiscaux (DGFIP) qui se chargeront dans un second temps de reverser à celles-ci la part de taxe qui leur revient.

Enfin, cette réforme est sans incidence sur les modalités de perception et de reversement de la TCCFE par les syndicats à la place de leurs communes de moins ou de plus de 2000 habitants, définies à l'article L.5112-24 du CGCT.

Dans ce cadre, le Président rappelle qu'en application de cet article, le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle, exerçant effectivement la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité, est substitué de plein droit aux communes de son périmètre dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants pour la perception de la TCCFE visée à l'article L.2333-2.

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Vu les articles L. 2333-2 à L.2333-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.3333-3 à L.3333-3-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5212-24 du code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité – 40 voix pour et 3 abstentions

ACTE que le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle est substitué aux communes de son périmètre dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants et dont la liste est mentionnée en annexe de la présente délibération, pour la perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ;

PRECISE que la liste des communes susvisée sera actualisée chaque année sur la base des données publiées par le ministre chargé du budget sur le site internet de son département ministériel conformément à l'article R3333-1-6 du CGCT ;

PREND ACTE des coefficients multiplicateurs règlementaires minimums fixés par l'article L5212-24 du code général des collectivités territoriales, qui seront ceux appliqués chaque année pour le calcul de la TCCFE sur le territoire des communes susvisées ;

DECIDE le reversement à chacune des communes précitées, de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées ci-dessous ;

DECIDE que le versement des 97% du produit de la taxe sera calculé sur le produit effectivement recouvré par le syndicat pour chaque commune et sera ordonné deux fois dans l'année dans le courant des mois de Juin et de décembre au plus tard ;

PRECISE que, conformément à l'article L5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public au plus tard le 15 juillet 2021.

Délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre tous les membres présents.
Les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du code général des
Collectivités territoriales ont été accomplies.

Pour expédition
Le Président
Christian ARIES

Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle
ANNEXE à la délibération n°2 du 17 Mai 2021

Liste des communes de son périmètre dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants

ABAUCOURT-SUR-SEILLE	BAZAILLES	CHAMBLEY-BUSSIÈRES
ABBÉVILLE-LES-CONFLANS	BEAUMONT	CHAMPENOUX
ABONCOURT	BÉCHAMPS	CHAMPEY-SUR-MOSELLE
AFFLÉVILLE	BELLEAU	CHAOUILLEY
AFFRACOURT	BELLEVILLE	CHARENCY-VEZIN
AGINCOURT	BÉNAMÉNIL	CHAREY
AINGERAY	BENNEY	CHARMES-LA-CÔTE
ALLAIN	BERNÉCOURT	CHARMOIS
ALLAMONT	BERTRAMBOIS	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE
ALLAMPS	BERTRICHAMPS	CHAVIGNY
ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	BETTAINVILLERS	CHAZELLES-SUR-ALBE
AMANCE	BEUVEILLE	CHENEVIÈRES
AMENONCOURT	BEUVEZIN	CHENICOURT
ANCERVILLER	BEUVILLERS	CHENIÈRES
ANDERNY	BEY-SUR-SEILLE	CHOLOY-MENILLOT
ANDILLY	BEZANGE-LA-GRANDE	CIREY-SUR-VEZOUZE
ANGOMONT	BEZAUMONT	CLAYEURES
ANOUX	BICQUELEY	CLÉMERY
ANSAUVILLE	BIENVILLE-LA-PETITE	CLÉREY-SUR-BRENON
ANTHELUPT	BIONVILLE	COINCOURT
ARMAUCOURT	BLÂMONT	COLMEY-FLABEUVILLE
ARNAVILLE	BLÉMERY	COLOMBEY-LES-BELLES
ARRACOURT	BLÉNOD-LÈS-TOUL	CONS-LA-GRANDVILLE
ARRAYE-ET-HAN	BOISMONT	COURBESSEAUX
ATHIENVILLE	BONCOURT	COURCELLES
ATTON	BONVILLER	COVILLER
AUTREPIERRE	BORVILLE	CRANTENOY
AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	BOUCQ	CRÉPEY
AUTREY-SUR-MADON	BOUILLONVILLE	CRÉVÉCHAMPS
AVILLERS	BOUVRON	CRÉVIC
AVRAINVILLE	BOUXIÈRES-AUX-CHÊNES	CRÉZILLES
AVRICOURT	BOUXIÈRES-SOUS-FROIDMONT	CRION
AVRIL	BOUZANVILLE	CROISMARE
AZELOT	BRAINVILLE	CRUSNES
AZERAILLES	BRALLEVILLE	CUTRY
BADONVILLER	BRATTE	DAMPVITOUX
BAGNEUX	BRÉHAIN-LA-VILLE	DENEUVRE
BAINVILLE-AUX-MIROIRS	BRÉMÉNIL	DEUXVILLE
BAINVILLE-SUR-MADON	BRÉMONCOURT	DIARVILLE
BARBAS	BRIN-SUR-SEILLE	DOLCOURT
BARBONVILLE	BROUVILLE	DOMÈVRE-EN-HAYE
BARISEY-AU-PLAIN	BRULEY	DOMÈVRE-SUR-VEZOUZE
BARISEY-LA-CÔTE	BRUVILLE	DOMGERMAIN
BASLIEUX	BUISSONCOURT	DOMJEVIN
BATHELÉMONT	BULLIGNY	DOMMARIE-EULMONT
BATILLY	BURES	DOMMARTIN-LA-CHAUSSÉE
BATTIGNY	BURIVILLE	DOMMARTIN-LÈS-TOUL
BAUZEMONT	BURTHECOURT-AUX-CHÊNES	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE
BAYON	CEINTREY	DOMPRIX
BAYONVILLE-SUR-MAD	CERVILLE	DOMPTAIL-EN-LAIR

DONCOURT-LÈS-CONFLANS
DONCOURT-LÈS-LONGUYON
DROUVILLE
EINVAUX
EINVILLE-AU-JARD
EMBERMÉNIL
ÉPIEZ-SUR-CHIERS
ÉPLY
ERBÉVILLER-SUR-AMEZULE
ERROUVILLE
ESSEY-ET-MAIZERAIS
ESSEY-LA-CÔTE
ÉTREVAL
EULMONT
EUVEZIN
FAULX
FAVIÈRES
FÉCOCOURT
FENNEVILLER
FERRIÈRES
FEY-EN-HAYE
FILLIÈRES
FLAINVAL
FLAVIGNY-SUR-MOSELLE
FLÉVILLE-LIXIÈRES
FLIN
FLIREY
FONTENOY-LA-JOÛTE
FONTENOY-SUR-MOSELLE
FORCELLES-SAINT-GORGON
FORCELLES-SOUS-GUGNEY
FRAIMBOIS
FRAISNES-EN-SAINTOIS
FRANCHEVILLE
FRANCONVILLE
FRÉMÉNIL
FRÉMONVILLE
FRESNOIS-LA-MONTAGNE
FRIAUVILLE
FROLOIS
FROVILLE
GÉLACOURT
GELAUCOURT
GELLENONCOURT
GÉMONVILLE
GERBÉCOURT-ET-HAPLEMONT
GERBÉVILLER
GERMINY
GERMONVILLE
GÉZONCOURT
GIBEAUMEIX
GIRAUMONT
GIRIVILLER

GLONVILLE
GOGNEY
GONDRECOURT-AIX
GONDREXON
GOVILLER
GRAND-FAILLY
GRIMONVILLER
GRIPPOT
GRISCOURT
GROSROUVRES
GUGNEY
GYE
HABLAINVILLE
HAGÉVILLE
HAIGNEVILLE
HALLOVILLE
HAMMEVILLE
HAMONVILLE
HAN-DEVANT-PIERREPONT
HANNONVILLE-SUZÉMONT
HARAUCOURT
HARBOUEY
HAROUÉ
HATRIZE
HAUDONVILLE
HAUSSONVILLE
HÉNAMÉNIL
HERBÉVILLER
HÉRIMÉNIL
HOÉVILLE
HOUDELMONT
HOUDREVILLE
HOUSSÉVILLE
HUDIVILLER
IGNEY
JAILLON
JAULNY
JEANDELAINCOURT
JEANDELIZE
JEVONCOURT
JEZAINVILLE
JOLIVET
JOPPÉCOURT
JOUAVILLE
JOUNDREVILLE
JUVRECOURT
LABRY
LACHAPPELLE
LAGNEY
LAITRE-SOUS-AMANCE
LAIX
LALOEUF
LAMATH

LANDÉCOURT
LANDREMONT
LANDRES
LANEUVELOTTÉ
LANEUVEVILLE-AUX-BOIS
LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG
LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON
LANFROICOURT
LANTÉFONTAINE
LARONXE
LAY-SAINT-REMY
LEBEUVILLE
LEINTREY
LEMAINVILLE
LEMÉNIL-MITRY
LENONCOURT
LES BAROCHES
LESMÉNILS
LÉTRICOURT
LEYR
LIMEY-REMAUUVILLE
LIRONVILLE
LOISY
LOREY
LOROMONTZEY
LUBEY
LUCEY
LUPCOURT
MAGNIÈRES
MAIDIERES
MAILLY-SUR-SEILLE
MAIRY-MAINVILLE
MAIXE
MAIZIÈRES
MALAVILLERS
MALLELOY
MAMEY
MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS
MANGONVILLE
MANONCOURT-EN-VERMOIS
MANONCOURT-EN-WOËVRE
MANONVILLE
MANONVILLER
MARAINVILLER
MARBACHE
MARON
MARS-LA-TOUR
MARTHEMONT
MARTINCOURT
MATTEXEY
MAZERULLES
MÉHONCOURT
MENIL LA TOUR

MERCY-LE-BAS
MERCY-LE-HAUT
MÉRÉVILLE
MERVILLER
MESSEIN
MIGNÉVILLE
MILLERY
MINORVILLE
MOINEVILLE
MOIVRONS
MONCEL-LÈS-LUNÉVILLE
MONCEL-SUR-SEILLE
MONTAUVILLE
MONT-BONVILLERS
MONTENOY
MONTIGNY
MONTIGNY-SUR-CHIERS
MONT-LÉTROIT
MONT-LE-VIGNOBLE
MONTREUX
MONT-SUR-MEURTHE
MORFONTAINE
MORIVILLER
MORVILLE-SUR-SEILLE
MOUACOURT
MOUAVILLE
MOUSSON
MOUTIERS
MOUTROT
MOYEN
MURVILLE
NEUFMAISONS
NEUVILLER-LÈS-BADONVILLER
NEUVILLER-SUR-MOSELLE
NOMENY
NONHIGNY
NORROY-LE-SEC
NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON
NOVIANT-AUX-PRÉS
OCHEY
OGÉVILLER
OGNÉVILLE
OLLEY
OMELMONT
ONVILLE
ORMES-ET-VILLE
OTHE
OZERAILLES
PAGNEY-DERRIÈRE-BARINE
PANNES
PAREY-SAINT-CÉSAIRE
PARROY
PARUX

PETIT-FAILLY
PETITMONT
PETTONVILLE
PEXONNE
PHLIN
PIERRE-LA-TREICHE
PIERRE-PERCÉE
PIERREPONT
PIERREVILLE
PONT-SAINT-VINCENT
PORT-SUR-SEILLE
PRAYE
PRÉNY
PREUTIN-HIGNY
PULLIGNY
PULNEY
PUXE
PUXIEUX
QUEVILLONCOURT
RAON-LÈS-LEAU
RAUCOURT
RAVILLE-SUR-SANÛN
RÉCHICOURT-LA-PETITE
RÉCLONVILLE
REHAINVILLER
REHERREY
REILLON
REMBERCOURT-SUR-MAD
REMENOVILLE
RÉMÉRÉVILLE
REMONCOURT
REPAIX
ROGÉVILLE
ROMAIN
ROSIÈRES-EN-HAYE
ROUVES
ROVILLE-DEVANT-BAYON
ROYAUMEIX
ROZELIEURES
SAFFAIS
SAINT-AIL
SAINT-BAUSSANT
SAINT-BOINGT
SAINT-CLÉMENT
SAINTE-GENEVIÈVE
SAINTE-PÔLE
SAINT-FIRMIN
SAINT-GERMAIN
SAINT-JEAN-LÈS-LONGUYON
SAINT-JULIEN-LÈS-GORZE
SAINT-MARCEL
SAINT-MARD
SAINT-MARTIN

SAINT-MAURICE-AUX-FORGES
SAINT-PANCRÉ
SAINT-REMIMONT
SAINT-RÉMY-AUX-BOIS
SAINT-SAUVEUR
SAINT-SUPPLET
SAIZERAIS
SANCY
SANZEY
SAULXEROTTE
SAULXURES-LÈS-VANNES
SAXON-SION
SEICHEPREY
SELAINCOURT
SERANVILLE
SERRES
SERROUVILLE
SEXEY-AUX-FORGES
SIONVILLER
SIVRY
SOMMERSVILLER
SORNÉVILLE
SPONVILLE
TANCONVILLE
TANTONVILLE
TELLANCOURT
THÉLON
THEY-SOUS-VAUDEMONT
THÉZEY-SAINT-MARTIN
THIAUCOURT-REGNIÉVILLE
THIAVILLE-SUR-MEURTHE
THIÉBAUMENIL
THIL
THOREY LYAUTEY
THUILLEY-AUX-GROSEILLES
THUMÉRÉVILLE
TIERCELET
TONNOY
TRAMONT-ÉMY
TRAMONT-LASSUS
TRAMONT-SAINT-ANDRÉ
TREMBLECOURT
TRONDES
TRONVILLE
UGNY
URUFFE
VACQUEVILLE
VAL-ET-CHATILLON
VALHEY
VALLOIS
VANDELAINVILLE
VANDELÉVILLE
VANDIÈRES

VANNES-LE-CHÂTEL
VATHIMÉNIL
VAUCOURT
VAUDEMONT
VAUDEVILLE
VAUDIGNY
VAXAINVILLE
VÉHO
VELAINE-SOUS-AMANCE
VELLE-SUR-MOSELLE
VENEY
VENNEZEY
VERDENAL
VÉZELISE
VIÉVILLE-EN-HAYE
VIGNEULLES
VILCEY-SUR-TREY
VILLACOURT
VILLE-AU-MONTOIS
VILLE-AU-VAL
VILLECEY-SUR-MAD
VILLE-EN-VERMOIS
VILLE-HOUDLEMONT
VILLERS-EN-HAYE
VILLERS-LA-CHÈVRE
VILLERS-LA-MONTAGNE
VILLERS-LE-ROND
VILLERS-LES-MOIVRONS
VILLERS-SOUS-PRÉNY
VILLE-SUR-YRON
VILLETTE
VILLEY-LE-SEC
VILLEY-SAINT-ÉTIENNE
VIRECOURT
VITERNE
VITREY
VITRIMONT
VITTONVILLE
VIVIERS-SUR-CHIERS
VOINÉMONT
VRONCOURT
WAVILLE
XAMMES
XERMAMÉNIL
XEUILLEY
XIROCOURT
XIVRY-CIRCOURT
XONVILLE
XOUSSE
XURES